Image not found or type unknown

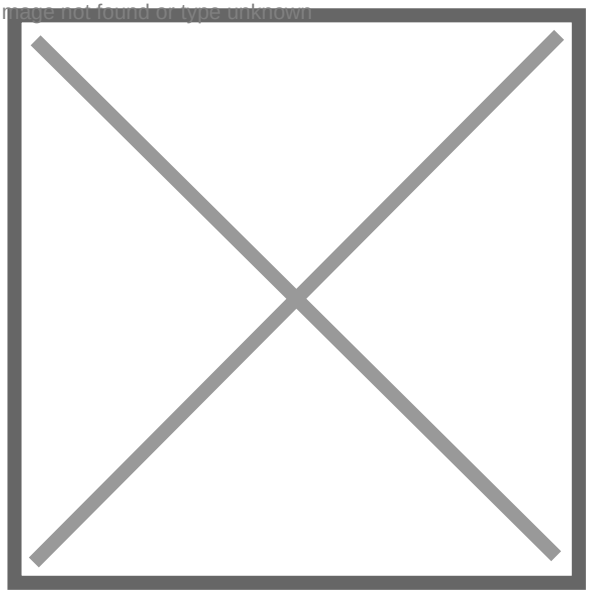

Calcul de la retraite avec une promotion

Par **frudy**, le **07/11/2011** à **14:42**

Bonjour,

Je me pose une question concernant la retraite dans la fonction publique où le calcul se fait sur les 6 dernières fiches de paye.

Pour un changement d'échelon, un rappel a eu lieu en Octobre 2011, et une bonification accepté pour commencer en décembre 2010.
Sachant que le rappel ne peut pas être pris en compte puisque la retraite est calculé sur l'indice,

Est-que les fiches de paye qui étaient à un indice inférieur sont automatiquement considéré au nouvel indice grâce à la bonification?

Et donc, peut-on prendre en compte l'indice corrigé de ces derniers bulletins pour calculer la retraite ?

Merci ;)

Par **senior17**, le **08/11/2011** à **20:45**

Je crois que tu peux trouver ce que tu cherches la http://infos-retraites.org

Par **frudy**, le **08/11/2011** à **21:25**

Merci, mais sans résultat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés